



237actu.com vient apprendre que le Directeur de Publication du journal Ouest Littoral, Benjamin Zebaze, a déposé une plainte hier jeudi auprès du tribunal de grande instance de Douala contre le promoteur de la radio RIS, Sismondi Barlev Bidjocka.

Benjamin Zebaze accuse son confrère d'avoir au cours d'une émission, tenu des propos extrêmement violents contre une communauté.

Effet, **237actu.com** s'en souvient. Dans l'une de ses traditionnelles chroniques sur sa propre Radio (**RIS FM**), Sismondi Barlev avait violemment condamné les marches du MRC du Samedi 26 janvier 2019, et des attaques dans des ambassades en occident, il avait à cet effet appelé l'armée à plus de violence.

« Ces sans abris qui ont le toupet, ont-ils mesuré la portée de leurs actes ? J'exhorte les forces de l'ordre la prochaine fois, à tirer à balles réelles à L'AK 47 si possible et tant pis, cette fois si c'est à la tête, pas à la jambe », avait-il déclaré. Avant d'ajouter « Personnellement je n'ai aucune pitié pour eux. L'ordre doit régner au Cameroun ».

Une sortie lourdement critiquée par des leaders d'opinions et certains acteurs de la société civile, « Je ne pouvais, par conséquent, rester insensible après ce qui a été fait et dit. Un journaliste qui demande de tirer à balles réelles contre les membres d'une communauté dont le

crime est de défendre ses droits ? Et on doit laisser passer ? », regrette Benjamin Zebaze.

Il faut rappeler que le même journaliste à également déposer une plainte contre le ministre Jean De Dieu Momo, Charles Ndong, Ibrahim Cherif et la CRTV. Celle-ci fait suite aux propos très controversés tenus par le ministre Momo au cours de l'émission Actualité Hebdo du dimanche le 3 février 2019 sur la télévision national CRTV.